DUDELANGE

218 rue des Champs : Dudelange poursuit son engagement en faveur du logement abordable

– 20 novembre 2026 –

Consciente des enjeux liés à l'accès au logement, la Ville de Dudelange fait depuis longue date du logement une priorité et affirme sa volonté d'agir concrètement à travers une politique du logement ambitieuse. Avec la réalisation de quatre nouveaux logements abordables rue des Champs, la Ville poursuit ses efforts pour proposer des solutions adaptées aux besoins des ménages et favoriser l'accès au logement pour tous·tes.

Se loger dignement est essentiel pour construire son quotidien, trouver son équilibre et envisager l'avenir sereinement. Consciente de cet enjeu, la Ville de Dudelange poursuit le développement de son offre de logements abordables, avec une attention particulière portée à la diversité des situations et des parcours de vie.

L'administration communale gère actuellement un total de 87 logements, destinés à répondre à différents besoins. Parmi eux, 14 logements sont réservés aux jeunes âgés de 18 à 32 ans, tandis que trois unités d'urgence permettent d'apporter une réponse rapide à des situations exceptionnelles.

Quatre nouveaux logements pour accueillir jusqu'à 21 personnes

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet de la rue des Champs. Cette nouvelle résidence, composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, accueillera quatre appartements spacieux, pouvant héberger au total jusqu'à 21 personnes (et une capacité maximale de 13 enfants).

La répartition des logements est la suivante :

- **Rez-de-chaussée :** un appartement de trois chambres pour cinq personnes ;
- **1er étage :** un appartement de quatre chambres pour six personnes ;
- **2e étage :** un appartement de quatre chambres pour six personnes ;
- **3e étage :** un appartement de trois chambres pour quatre personnes.

Au total, les quatre appartements représentent une surface habitable de 463,49m², pour une surface construite brute de 630,41m². Le terrain couvre une superficie de 6 ares et 24 centiares.

La construction est réalisée par B4U S.à r.l. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2026 et les premières locations devraient intervenir à partir de janvier 2027.

Un investissement important pour répondre à un besoin essentiel

La réalisation de ces quatre logements représente un investissement estimé à 3 910 000 euros.

Le 3 mai 2024, le Conseil communal a approuvé l'acte notarié relatif à l'acquisition en état futur d'achèvement (VEFA), ainsi que le devis estimatif du projet. Les délibérations ont été validées par le ministère des Affaires intérieures le 8 juillet 2024.

Le 5 août 2024, la convention relative aux aides à la pierre a été signée par le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, prévoyant une participation financière de 2 616 410 euros.

Cet investissement illustre l'engagement de la Ville à développer une offre de logements abordables, avec le soutien des autorités nationales, afin de répondre concrètement aux besoins de la population.

Un logement abordable ouvert à un large public

Les quatre appartements de la rue des Champs seront proposés à la location abordable sous le régime « tout public », conformément à la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable au Luxembourg.

Ce dispositif permet à un large éventail de ménages d'accéder à un logement abordable, sans être réservé à une catégorie particulière de la population. L'accès est toutefois soumis à certains critères légaux, notamment :

- Être une personne physique majeure au moment de l'introduction de la demande ;
- Ne pas être propriétaire, usufruitier, emphytéote ou titulaire d'un droit d'habitation portant sur plus d'un tiers indivis d'un autre logement, au Luxembourg ou à l'étranger, pour aucun membre du ménage ;
- Disposer de revenus mensuels ne dépassant pas les plafonds d'éligibilité fixés en fonction de la composition du ménage ;
- Disposer, pour le demandeur et les membres du ménage, d'un droit de séjour de plus de trois mois, conformément à la législation en vigueur.

L'objectif est clair : permettre aux ménages éligibles de bénéficier d'un logement de qualité à un loyer adapté à leur situation financière, tout en préservant leur équilibre budgétaire.

Construire une ville où chacun peut trouver sa place

Au-delà de la construction de nouveaux bâtiments, le logement abordable représente avant tout un investissement dans la qualité de vie et la cohésion sociale.

Avec ce projet de la rue des Champs, la Ville de Dudelange poursuit une démarche concrète et durable : offrir davantage de possibilités aux personnes et aux familles qui souhaitent vivre à Dudelange, dans un logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens.

Le montant du loyer est adapté aux revenus des familles et représente entre 10 et 35 % du revenu net du ménage, sans jamais dépasser ce plafond. Par ailleurs, la conception énergétique du bâtiment contribue à maîtriser les charges et à les maintenir à un niveau abordable, grâce notamment à une classe énergétique A et à l’installation de panneaux photovoltaïques.

Derrière chaque logement, il y a un projet de vie, une famille, un nouveau départ ou simplement la possibilité de vivre plus sereinement. C'est cette dimension humaine qui donne tout son sens à l'engagement de la Ville en faveur du logement abordable.

--

Les personnes souhaitant obtenir davantage d'informations ou connaitre les formalités pour s'inscrire sur la liste d'attente RENLA en vue d'un futur logement abordable peuvent contacter le service Logement de la Ville de Dudelange à l'adresse suivante : logement@dudelange.lu

Le collège des bourgmestre et échevin·es
Dan Biancalana, bourgmestre
Loris Spina, Josiane Di Bartolomeo-Ries, René Manderscheid, Claudia Dall'Agnol, échevin·es